

**Vous êtes un particulier
Vous souhaitez louer une salle municipale ?**

**Vous êtes une association ou une entreprise ?
Vous souhaitez louer une salle municipale ?**

**Vous êtes une association ou une entreprise ?
Vous souhaitez organiser une manifestation
en extérieure, sur le domaine public ?**



Contact : Cellule de Coordination des Manifestations
Tél. : 04.97.05.50.50 ou gestion.salles@ville-grasse.fr



Adresser impérativement une demande écrite au Maire
de Grasse présentant votre projet et toute son
organisation.



Compléter le formulaire de réservation de salle ou de
demande d'occupation du Domaine public
(sur demande ou téléchargeable sur www.ville-grasse.fr)
et l'adresser à la Cellule de Coordination des
Manifestations, 3 mois avant la date de votre évènement
pour instruction de votre demande.



En cas d'acceptation de votre réservation, la Cellule de Coordination des Manifestations
vous met en contact avec le service gestionnaire de la manifestation

Acceptation de votre manifestation :
la Cellule de coordination des Manifestations vous met en
contact avec le service référent de votre manifestation
pour coordonner votre évènement avec les différents
services municipaux concernés.



Documents à fournir :

- signature d'une convention de mise à disposition de salle et du règlement intérieur
- un chèque de réservation à l'ordre du Trésor Public (montant selon la salle)
- copie des statuts de l'association
- un chèque de caution de 300 € (selon les manifestations)
- une copie de l'assurance responsabilité civile de la manifestation
- En cas d'ouverture de débit de boissons, une demande temporaire Licence II devra être effectuée.

- copie de l'assurance responsabilité civile
- copie des statuts de l'association
- En cas d'ouverture de débit de boissons, faire une demande temporaire Licence II.

Toute demande non adressée à la Cellule de Coordination des Manifestations ne sera pas traitée.

Une réservation n'est validée officiellement qu'après réception de l'ensemble des documents demandés et confirmation écrite du Maire de Grasse.

LA CELLULE DE COORDINATION DES MANIFESTATION

Pour toutes demandes de location de salles ou d'organisation d'événements sur la Commune de Grasse, la Cellule de Coordination des manifestations est votre interlocuteur direct et principal.

Elle centralise et instruit vos demandes par le biais du formulaire téléchargeable sur le site internet de la ville de Grasse (rubrique « e-formalités » - « locations de salles municipales ») ou sur simple demande auprès du service.

Elle vérifie la disponibilité des salles, peut éventuellement vous proposer une autre salle qui correspond davantage à votre type de manifestation, étudie la faisabilité technique et humaine de la manifestation, prépare le dossier pour la Commission de Sécurité pour les manifestations de grande envergure...

La Cellule de Coordination des Manifestations a pour mission d'éviter les rivalités de manifestations sur une même date, d'étaler les événements sur l'année pour mieux les valoriser, et avoir une vue générale de toutes les manifestations se déroulant sur la Commune de Grasse.

Pour une demande de locations de salles, la Cellule de Coordination instruit les demandes. En cas d'acceptation, le dossier est transmis au service gestionnaire qui assure le relai et prend en charge l'accueil et la réalisation de votre manifestation.

Pour les manifestations extérieures, sur le domaine public, une demande officielle par courrier doit être adressée au Maire, pour décision.

En cas d'acceptation de la manifestation, la Cellule transmet au service référent. Ce dernier coordonne l'évènement avec les différents services municipaux pour accueillir la manifestation dans les meilleures conditions tout en assurant la sécurité de l'évènement qui se déroule sur le domaine public



RESERVATION DE SALLE & OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC VILLE DE GRASSE

VOUS ÊTES

**UN PARTICULIER,
UNE ASSOCIATION,
UNE ENTREPRISE ?**

**Vous souhaitez réserver une salle municipale pour
un congrès, une exposition, une assemblée,
un anniversaire, un baptême... ?**

**Vous désirez organiser une manifestation
en extérieur ?**



**LA CELLULE DE COORDINATION DES MANIFESTATIONS
EST LÀ POUR VOUS RÉPONDRE.**

04.97.05.50.50

courriel : gestion.salles@ville-grasse.fr